

# Communiqué

Le 24 janvier 1995

N° 14

## LE CANADA AIDERA L'ESTONIE À CRÉER UN CENTRE DE TRADUCTION ET DE SOUTIEN LÉGISLATIF

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui que le Canada versera une contribution de 1,07 million de dollars pour la création d'un centre de traduction et de soutien législatif à la Chancellerie d'État de l'Estonie. La Chancellerie fournit un soutien administratif au premier ministre et au Cabinet estoniens, notamment en ce qui concerne le dépôt, la traduction et la publication des lois, ainsi que l'information officielle.

« Ce projet aidera l'Estonie à se doter de lois compatibles avec les principes de la démocratie et les pratiques internationalement acceptées. Grâce aux compétences des Canadiens parlant estonien, il sera possible de rendre la législation estonienne accessible à la communauté internationale des affaires et d'encourager l'essor du commerce extérieur et de l'investissement étranger », a déclaré M. Ouellet.

Dans le cadre du projet, qui durera deux ans, des experts canadiens conseilleront et formeront les fonctionnaires des ministères estoniens dans le domaine de la rédaction et de l'application des lois. En outre, les Canadiens aideront à traduire les lois nationales et les instruments juridiques internationaux en anglais, en estonien et en russe, selon le cas, et assureront une formation pratique aux traducteurs du gouvernement estonien et aux professeurs d'université.

Le projet sera administré par un organisme public du ministère de l'Éducation et de la Formation de l'Ontario, le Conseil ontarien des affaires collégiales, en collaboration avec le gouvernement de cette province. Les partenaires canadiens apporteront une importante contribution en nature dans le cadre de cette initiative.

Le projet s'inscrit dans le programme en cours d'assistance technique du Canada à l'Estonie, dont le but est de faciliter la transition de l'Estonie vers une économie de marché, d'intensifier les liens avec ce pays dans le domaine du commerce



et de l'investissement, et de favoriser le développement démocratique.

Le financement de ce programme est prévu dans le budget fédéral déposé en février 1994, et s'inscrit dans le cadre financier déjà en place.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874